



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 21540

Numéro SIREN : 312 160 385

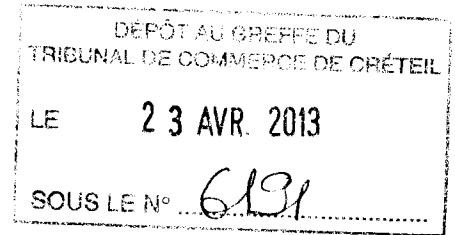
Nom ou dénomination : A C O F I ASSISTANCES COMPTABLES ET FIDUCIAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2013 sous le numéro de dépôt 6191

PG 06 18.06.13

86281540

ACOFI
Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 33 avenue Pierre Brossolette
94048 CRETEIL Cedex
312 160 385 RCS CRETEIL



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2013

Le deux mille treize, le 12 avril,
A 15 heures,

Les associés de la société ACOFI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain Philippe ETLIN, en sa qualité de Président de la Société.

M. Gérard CASELLI, représentant la société CASELLI ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent plus que le quorum requis par la loi et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

* * *
* *

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restante à courir du mandat du Président prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/08/2013:

AP ETLIN SARL
SARL, au capital de 200.000 €
Siège social 33 avenue Pierre Brossolette à Créteil (94000)
Immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 444 303 697

représentée par Alain Philippe ETLIN, en qualité de gérant.

Conformément aux dispositions des statuts, la Société AP ETLIN SARL disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, la Société AP ETLIN SARL aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un associé.

Le Président



AP ETLIN SARL (*)

bon pour acceptation des fonctions de directeur général



(*) Faire précéder la mention « bon pour acceptation des fonctions de directeur général »